

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-064 créant l'unité mixte de recherche U 993 et nommant Madame Anne DEJEAN directrice de l'unité ;

Vu la décision n° 2011-057 renouvelant l'unité mixte de recherche U 993 et prolongeant Madame Anne DEJEAN à ses fonctions de directrices de l'unité ;

Vu la décision n° 2015-55 renouvelant l'unité mixte de recherche U 993 et prolongeant Madame Anne DEJEAN à ses fonctions de directrices de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-33 renouvelant l'unité mixte de recherche U 993 et prolongeant Madame Anne DEJEAN à ses fonctions de directrice de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 993 intitulée « Organisation nucléaire et oncogénèse » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Madame Anne DEJEAN ASSEMAT est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR